

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Oron
tenue le mercredi 4 juillet 2012 à la salle du Château à Oron-le-Châtel**

Présidence : M. Alain Maibach
Scrutateurs : M. Pierre-André Maillefer
M. Jean-Pierre Mathieu
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Alain Maibach, ouvre la séance du conseil communal de la commune d'Oron à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères, aux Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse : Mme Amiguet pour le Régional et le Courrier, M. Fernandez pour le Messager. Le Président indique une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout d'un point 4b « Communication de la Commission de Gestion ».

Ordre du jour

1. Appel
2. PV de la séance du 14 mai 2012
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
- 4b. Communication de la Commission de Gestion
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2012
Emprunts communaux
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2012
Plafond d'endettement pour la législature 2011-2016
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2012
Complément de budget pour la création d'un poste de technicien communal
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2012
Crédit concernant le bouclage du réseau d'eau potable « Aux Léchaïres », Palézieux-Gare
PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2012
Crédit concernant le bouclage du réseau d'eau potable « Aux Léchaïres », Palézieux-Gare
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2012
Crédit pour l'aménagement de pavillons scolaires provisoires à Oron-la-Ville
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2012
Comptes communaux 2011 des 10 communes
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 19/2012
Crédit concernant l'élaboration du PDDE (plan directeur de la distribution des eaux) – Complément de l'étape 1
12. PREAVIS MUNICIPAL N° 20/2012
Complément au budget 2012 pour un don exceptionnel en faveur du Cinéma d'Oron
13. Divers et propositions individuelles

Appel

- 47 Conseillers sont présents sur 70. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Procès-verbal de la séance du 14 mai 2012

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal. Le Président du Conseil indique qu'il a reçu une demande de correction par courriel et qu'elle sera reportée dans le PV avant archivage. Des remerciements sont formulés par le Président à l'attention de la secrétaire du Conseil pour la tenue du PV.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** indique que l'envoi des divers rapports, préavis par voie informatique a bien fonctionné, mais qu'il implique des devoirs des uns et des autres pour prendre connaissance des documents et pour arriver au Conseil bien préparé.
- Le bureau a œuvré comme bureau électoral, le 17 juin 2012, 3 objets fédéraux et 2 objets cantonaux sous la forme de 3 questions étaient à l'ordre du jour. 1400 bulletins ont été dépouillés.
- Rappel qu'un courriel a été envoyé par la secrétaire du Conseil pour avoir les coordonnées bancaires/postales de chacun, pour le versement des indemnités en fin d'année.
- Le bureau du Conseil va rencontrer la Municipalité à la fin de l'été, afin de discuter des votations (éventuellement changer les heures d'ouverture du bureau de vote) et suite à diverses remarques de convenir d'une rencontre après chaque Conseil Communal.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique qu'il n'y a pas de communication de la Municipalité.

Communications de la commission de Gestion

- **Le Président du Conseil** indique en préambule que les commissions permanentes et, dans le futur, les éventuelles commissions thématiques pourront rapporter en tout temps. Le prochain rapport sur la gestion de la Municipalité ne sera édité qu'en juin 2013, si bien que la COGEST a décidé de rapporter sur ces 6 premiers mois de travaux. Il passe la parole à M. Frédéric Etter pour la lecture du rapport de la commission de Gestion.
- **M. Frédéric Etter**, Président de la commission de Gestion, lit le rapport que celle-ci a rédigé (voir rapport en annexe).

- **Le Président du Conseil** remercie la commission de Gestion et indique que selon art. 56 du Règlement du Conseil Communal, le postulat suivant est déposé : « La commission de Gestion demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'utiliser la salle communale de la localité d'Ecoteaux pour les réunions du Conseil Communal à partir du mois d'octobre 2012 ». Il ouvre la discussion sur ce postulat.
- **M. Christian Bays** : l'image forte du Château d'Oron est importante pour notre commune, c'est un lieu symbolique et c'était pour cela que le comité de pilotage de la fusion avait choisi cet endroit. Il trouve dommage de changer de lieu aussi rapidement.
- **Mme Céline Dovat** mentionne que le manque de classe est indiqué dans le rapport de la commission de gestion; ce problème avait déjà été soulevé à l'époque.
- **M. Jean-Paul Gremaud** : à son avis l'organisation d'un conseil incombe plus au bureau du Conseil qu'à la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** précise que ce lieu est défini dans la convention de fusion et que ce choix n'est pas du ressort du bureau du Conseil. Techniquement, si l'on veut changer quelque chose et en particulier une décision prise dans une convention, il s'agit bien d'en déposer un postulat pour que la Municipalité revienne avec une proposition qui sera soumise ensuite au plénum.
- **M. Rémy Stuby** : la salle d'Ecoteaux est un patrimoine communal, donc pas de frais de location, quel est le prix de la location de la salle du Château ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : frs. 500.- la séance + frs. 150.- pour le chauffage.
- **M. Christophe Rebetez** dit qu'il ne faut pas oublier la main d'œuvre des employés communaux pour la préparation de la salle et qui n'est pas comprise dans le coût ci-dessus.
- **M. Frédéric Etter** est content d'avoir provoqué un débat public; c'était le but de ce postulat. Il est conscient de la symbolique du Château, mais le Château a déjà un soutien de la commune et il trouve surprenant que les séances soient facturées à frs. 650.- comme pour tout un chacun.
- **M. Rémy Stuby** demande si cette salle est bien équipée au niveau informatique, Power point ou autres programmes ?
- **Le Président du Conseil** répond qu'il y a le WIFI et un écran, mais que cette salle n'est pas bien adaptée; pour les conseillers comme pour la Municipalité, il n'y a pas assez de place pour déposer les documents, etc...
- **M. Nicolas Burri** demande si une autre salle serait plus confortable ?
- **Le Président du Conseil** confirme que d'autres options sont possibles.
- **M. Frédéric Etter** souligne que la commission de gestion ne veut rien forcer, mais indique qu'il y a manifestement un manque de confort dans cette salle.
- **M. Philippe Tailens** précise que la salle d'Ecoteaux est munie d'un balcon, donc possibilité de bien séparer la presse et le public.
- **M. Abel Demiéville** propose un compromis : les séances du Conseil à Ecoteaux et le souper de fin d'année au Château d'Oron.
- **Le Président du Conseil** répond qu'il n'est pas certain qu'il y ait un souper de fin d'année.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : le délai pour ce postulat est un peu court, comme il faudra trouver une solution avec le Château. Oui, un souper est envisageable.
- **Le Président du Conseil** indique que le postulat sera modifié de la manière suivante : « La commission de Gestion demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'utiliser la salle communale de la localité d'Ecoteaux pour les réunions du Conseil Communal à partir de fin 2012 ».

- **M. Christian Bays** comprend qu'il manque du confort dans cette salle, mais il reste attaché au Château. La Municipalité pourrait-elle voir s'il y a possibilité de discuter du mobilier avec l'association du Château ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : il faut en discuter en Municipalité et également voir avec l'association du Château.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et passe au vote du postulat.

Le postulat suivant « La commission de Gestion demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'utiliser la salle communale de la localité d'Ecoteaux pour les réunions du Conseil Communal à partir de fin 2012 ».

Résultat : le Postulat est accepté par 33 Oui, 11 Non et 3 Abstentions.

PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2012
Autorisation générale d'emprunter

- **Le Président du Conseil** procède à une lecture simplifiée du préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des Finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Eric Birchmeier** : le document libère la Municipalité de tout avis d'emprunt au Conseil Communal, il y a une contradiction.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, effectivement dans l'autorisation d'emprunter, c'est un renouvellement d'emprunt : le Conseil Communal devra toujours voter.
- **M. Eric Birchmeier** : c'est bien noté « nouvel emprunt » et pas investissement », à corriger.
- **Le Président du Conseil** indique que ce sera fait; il clôt la discussion et passe au vote.

Résultat : le Préavis 07/2012 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2012
Plafond d'endettement pour la législature 2011-2016

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des Finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de la commission.
- **M. Jean-Luc Kissling** a lu avec attention ce document et remercie la Municipalité pour la clarté de ce préavis. Il est surpris du montant en jeu, car l'équilibre dépend des charges et les intérêts de la dette pourraient augmenter avec les taux. En 2016, Oron serait dans une position critique et il trouve dommage que l'on doive renoncer à certains investissements au départ d'une nouvelle commune.

- **M. Philippe Modoux, Syndic** : la Municipalité aurait bien présenté un autre plafond d'endettement, mais il faut penser que le peuple a voté pour l'accueil extra-scolaire et que nous devons créer de nouvelles salles. Il faut trouver des solutions. Il rappelle qu'à l'époque la commune d'Oron-la-Ville avait une dette de frs. 25'000.- par habitant qui ensuite a été amortie.
- **M. Christian Bays** demande comment cela se passe; la commune informe-t-elle le canton ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** en a déjà parlé au canton de façon « informelle ». La décision sera prise cet automne.
- **M. Philippe Taillens** constate que le montant est effectivement élevé, mais qu'il faut faire des investissements ; il soutient ce préavis.
- **M. Frédéric Etter** demande s'il a été tenu compte des bâtiments de la commune qui vont être vendus ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : oui cela est indiqué dans les recettes d'investissement (environ 8.4 millions).
- **M. Jean-Luc Kissling** relève que c'est pour éviter une trop grande dette par habitant qu'il faut modifier la quotité ; il propose l'amendement suivant : « Le plafond d'endettement brut, niveau 1 est fixé à 45 millions ; quotité de la dette brute environ 200% ».
- **M. Christian Bays** estime qu'il faut y aller petit à petit et qu'il ne faut pas entrer en matière sur cet amendement.
- **M. Markus Pichler** a le même avis que M. Bays : un plafond d'endettement, c'est une barrière et un risque de contrainte pour la commune, mais il partage le souci de M. Kissling.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que c'est dangereux de le baisser à 45 millions, car certains projets ne seront pas réalisables.
- **M. Eric Birchmeier** propose de jouer le modérateur : il y a des priorités à fixer et il propose à la Municipalité de présenter chaque année un planning des investissements.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : pour la planification financière mise avec le budget, il y a une chose importante : le point d'impôt est calculé à 69. On se doit dans tenir compte.
- **Le Président du Conseil** demande à M. Kissling s'il maintient son amendement ?
- **M. Jean-Luc Kissling** répond par la négative.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote uniquement sur le préavis.

Résultat : le Préavis 10/2012 est accepté par 43 Oui, 1 Non et 2 Abstentions.

PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2012 <i>Complément au budget pour la création d'un poste de technicien communal</i>

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Christian Bays**, Président de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des Finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.

- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion en précisant qu'il a l'amendement suivant : « D'accorder un complément de frs. 80'000.- au budget 2012 pour la création d'un poste de technicien communal au BTO ».
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique que quand le préavis a été fait en mars 2012, il pensait que cela serait plus rapide pour le faire passer devant le Conseil ; il se rallie à cet amendement.
- **M. Frédéric Etter** : la surcharge du BTO est-elle temporaire ou va-t-elle durer ?
- **M. Christian Bays** : lors des discussions de l'époque, il était clair que c'était le service qui allait avoir le plus de travail. Comme le nombre de dossiers de constructions explose, il confirme que cette surcharge n'est pas temporaire.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : les débuts ont été angoissants. 142 dossiers repris sans technicien, mais cela s'est bien déroulé. Le but depuis le début de l'année était de ne pas prendre du retard. Le technicien devra assurer l'administration du BTO. Depuis le début de l'année, ce sont 80 nouveaux dossiers de mise à l'enquête.
- **M. Sylvain Dovat** : frs. 160'000.- annuel, est-ce suffisant avec les compétences demandées et la nécessité de fourniture d'une voiture, d'équiper le poste de matériel informatique, etc.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** il faut relativiser, il ne va pas toucher frs. 160'000.- de salaire. Ce montant inclut des charges et divers frais ; c'est un montant suffisant selon nos renseignements.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Amendement de la commission des Finances : « D'accorder un complément de frs. 80'000.- au budget 2012 pour la création d'un poste de technicien communal au BTO »

Résultat : l'Amendement est accepté par 38 Oui, 5 Non et 3 Abstentions.

Vote sur le Préavis 14/2012 :

Résultat : le Préavis 14/2012, est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2012

Crédit concernant le bouclage du réseau d'eau potable « Aux Léchaies », Palézieux-Gare

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Jean-Paul Pichard**, Rapporteur de la commission ad' hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des Finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports. La parole n'est pas demandée, il propose de passer au vote.

Résultat : le Préavis 15/2012 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2012
Crédit pour l'aménagement de pavillons scolaires provisoires à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Markus Pichler**, Rapporteur de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des Finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports.
- **M. Christophe Rebetez** pose une question technique pour savoir si la commune a prévu de faire des fondations assez solides et a tenu compte des normes anti-feu pour éventuellement ajouter un 2^e étage ?
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** confirme que cela a été prévu.
- **M. Thierry Cuénoud** : comme ces travaux ont déjà commencé vu l'urgence, que se passe-t-il si le préavis est refusé ou s'il y a des oppositions ?
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : il faudra mettre plus d'élèves dans les classes, mais il n'avait pas le choix et il a dû prendre ce risque.
- **M. Christian Bays** : cela fait longtemps que ce problème de classe allait arriver ! Il souhaite que l'aménagement du quartier de la Gare à Palézieux ne soit pas en matériaux provisoires.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : c'est un cas extrême, comme indiqué dans le préavis. Il faut voir comment vont évoluer les projets. Misons sur du provisoire « durable ».
- **M. Markus Pichler** indique que c'est vraiment du provisoire de qualité, comme vu sur place au collège de Blonay, c'est comparable à une classe normale.

Résultat : le Préavis 16/2012 est accepté par 45 Oui et 1 Abstention.

PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2012
Comptes communaux 2011 des 10 communes

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des Finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport. La parole n'est pas demandée, il propose de passer au vote « en bloc » :

Résultat : le Préavis 17/2012 est accepté par 45 Oui et 1 Abstention

PREAVIS MUNICIPAL N° 19/2012
Crédit concernant l'élaboration du PDDE - Complément de l'étape 1

- **Le Président du Conseil** procède à une lecture simplifiée du préavis.
- **M. Jean-Paul Gremaud**, Président de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des Finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote.

Résultat : le Préavis 19/2012 est accepté par 44 Oui et 2 Abstentions

PREAVIS MUNICIPAL N° 20/2012
Complément au budget 2012 pour un don exceptionnel en faveur du cinéma d'Oron

- **Le Président du Conseil** procède à une lecture simplifiée du préavis.
- **Mme Eléonore Escher**, Rapporteuse de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des Finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.

Le Président du Conseil remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports et sur l'amendement de la commission des Finances :

- D'obtenir la promesse du versement des dons de la Loterie Romande, de la Fondation vaudoise pour le cinéma et l'office fédéral de la culture, avant virement de notre don.
 - D'obtenir une confirmation de la disponibilité de frs. 8'000.- auprès de l'association du Cinéma d'Oron avant virement de notre don.
 - D'obtenir une copie de la facture du projecteur ainsi qu'une confirmation du paiement intégral de celle-ci.
- **M. Michel Delavy** : soupçon dans le préavis, don de frs 20'000.- et dans le rapport de la commission des finances frs. 30'000.-.
 - **M. Philippe Modoux, Syndic** : auparavant, il y avait le fond culturel de frs. 20'000.- annuel des 12 communes, auquel s'ajoutait contribution annuelle d'Oron-la-Ville frs. 20'000.-; avec la fusion, le fond culturel est dissout. Aujourd'hui, le cinéma bénéficie d'une contribution de frs. 20'000.- telle qu'inscrite au budget. Avec le don exceptionnel de frs. 30'000.-, cela ferait un montant total de frs. 50'000.- pour cette année. Sur la question de la commission des Finances : le cinéma a besoin d'une aide pour le projecteur. La Municipalité va faire son possible pour obtenir les garanties que demande la commission des Finances.

- **M. Fabrice Chollet** : le souci de la commission des Finances est que les frs. 30'000.- soient bien versés dans le but d'acheter un projecteur et comme les comptes ne sont pas bien tenus, il y a des doutes que cet argent parte ailleurs, par exemple pour éprouver des dépenses.
- **M. Philippe Tonacini**, par ailleurs membre de l'Association les amis du cinéma, pose la question de savoir à qui va appartenir ce projecteur ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : c'est l'Association qui a repris le cinéma de la commune et dans l'Association, il n'y a qu'un membre : M. Toplitsch (!). Le projecteur va appartenir au cinéma et par conséquent à M. Toplitsch.
- **M. Frédéric Etter** : M. Toplitsch vient vers la commune pour demander de l'argent, mais il ne fournit rien en retour; la programmation de la lanterne magique a disparu; il aimerait aussi l'avis de M. Menétrey sur cette personne.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : son sentiment est très clair, soit il y a un cinéma l'année prochaine ou bien il n'existera plus. Culturellement parlant, les dons sont rares et il faut soutenir ce cinéma qui a une bonne programmation.
- **M. Markus Pichler** rejoint la crainte concernant la propriété du projecteur, il faut s'assurer qu'il reste bien propriété du cinéma.
- **Mme Eleonore Escher** : en tant qu'autorité de subventionnement, la commune devrait poser des conditions et avoir un droit de regard.
- **M. Philippe Modoux** : autorité de subventionnement est un bien grand mot « droit de propriété » mais la Municipalité sait qu'elle prend un risque en octroyant ce montant.
- **M. Frédéric Etter** est favorable à un don, mais pas les yeux fermés ! Remettre éventuellement l'argent via un notaire ou intégrer l'association à la Municipalité. Il y a un risque de perdre le gérant mais pas le cinéma.
- **M. Jean-Paul Gremaud** propose de demander au fournisseur d'adresser directement la facture à la Municipalité.
- **M. Philippe Tonacini** : est-ce-que la demande a été faite par l'Association du cinéma (M. Toplitsch) ou par le propriétaire des lieux, la commune ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : Lui répond que les locaux du cinéma appartiennent à l'ECA, et que la commune d'Oron-la-Ville, par soutien pour les activités culturelles, en a assumé le loyer et les pertes pendant environ 10 ans.
- **M. Eric Birchmeier** suggère de demander les comptes et de suspendre la décision jusqu'au mois de septembre.
- **Le Président du Conseil** informe que seule la Municipalité peut décider de retirer un préavis.
- **M. Jean-Luc Kissling** : les relations avec le gérant ne sont pas faciles et il y a des défauts dans la gestion, mais les montants consacrés à la culture restent relativement modestes. Puisque cela fait 6 ans que cela fonctionne avec cette Association, il faut prendre ce risque, mais avec certaines garanties.
- **M. Markus Pichler** : repousser le préavis, cela ne servirait à rien. Tout le monde est volontaire pour soutenir le cinéma, mais pas sans garantie.
- **M. Frédéric Etter** a le même avis que M. Kissling : il faut la garantie que cet argent serve réellement à l'achat de ce projecteur.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : obtenir la comptabilité du cinéma tient du miracle; la Municipalité fera son maximum pour que cet argent serve au paiement du projecteur.
- **M. Philippe Taillens** rejoint divers avis; il est important que la Municipalité fasse quelque chose; ne faudrait-il pas faire acheter le projecteur directement par la commune ?

- **Le Président du Conseil** demande à M. Taillens s'il veut apporter un amendement au préavis.
- **M. Philippe Taillens** indique qu'il cherche une solution et propose l'amendement suivant : « une convention sera passée entre la commune et l'Association du cinéma pour qu'obligatoirement il reste propriété du cinéma pendant 5 ans au minimum ».
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : frs 30'000.-, c'est le tiers du prix du projecteur et il faut faire attention que la commune ne doit pas tout payer au final. L'amendement de la commission des finances est clair et la Municipalité va faire de son mieux.
- **Le Président du conseil** signale qu'il a 3 autres partenaires qui ont reçu la même demande : la Loterie Romande, la Fondation vaudoise pour le cinéma et l'office fédéral de la culture. Quelles garanties demandent-ils ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que c'est la facture qui fera foi.
- **M. Fabrice Chollet** demande la modification de l'amendement de façon suivante :
- D'accorder un complément de budget de frs. 30'000.- au budget 2012 pour un don exceptionnel en faveur du Cinéma d'Oron moyennant :
 - D'obtenir la promesse du versement des dons de la Loterie Romande, de la Fondation vaudoise pour le cinéma et l'Office fédéral de la culture, avant virement de notre don.
 - D'obtenir une confirmation de la disponibilité de frs. 8'000.- auprès de l'Association du cinéma d'Oron avant virement de notre don.
 - D'obtenir une copie de la facture du projecteur ainsi qu'une confirmation du paiement intégral de celle-ci
- **Le Président du conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote, d'abord sur les amendements et ensuite sur le préavis

Amendement Taillens : « une convention sera passée entre la commune et l'Association du cinéma pour qu'obligatoirement il reste propriété du cinéma pendant 5 ans ».

Résultat : l'Amendement est refusé par 19 Non, 14 Oui et 10 Abstentions.

Amendement de la Commission des Finances :

- D'obtenir la promesse du versement des dons de la Loterie Romande, de la Fondation vaudoise pour le cinéma et l'Office fédéral de la culture, avant virement de notre don.
- D'obtenir une confirmation de la disponibilité de frs. 8'000.- auprès de l'Association du cinéma d'Oron avant virement de notre don.
- D'obtenir une copie de la facture du projecteur ainsi qu'une confirmation du paiement intégral de celle-ci.

Résultat : l'Amendement est accepté par 32 Oui, 2 Non et 2 Abstentions.

Vote sur le préavis n° 20/2012

Résultat : le Préavis 20/2012 est accepté par 39 Oui, 5 Non et 2 Abstentions.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Christophe Rebetez** a bien apprécié de recevoir tous les documents du conseil par courriel, il demande si une plate-forme web sera bientôt disponible ?
- **Le Président du Conseil** lui répond que cela se met en place.
- **M. Michel Delavy** : au sujet de la sécurité des piétons, le carrefour de Châtillens, entre la gare et le parking de voitures d'occasion, est dangereux; voir pour demander au propriétaire du parking de reculer les voitures, pour avoir une meilleure visibilité.
- **M. Christian Bays** remercie M. Daniel Sonnay pour son intervention rapide au collège des Jonquilles à Palézieux. Il a constaté qu'entre Palézieux et Granges les trous sur la route se sont agrandis, à quand des travaux ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : le projet est bien avancé, les travaux commenceront après les vacances scolaires.
- **Mme Céline Dovat** : où en est le dossier du trottoir entre Oron et Palézieux ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : ce projet a été relancé pour le trottoir et la piste cyclable; un préavis pourrait être présenté au Conseil le printemps prochain.
- **Le Président** clôt ce point de l'ordre du jour.

Il remercie les membres du Conseil et leur souhaite un bel été. Il les invite à la collation qui suit ce conseil.

La séance est levée à 23h15.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 11 juillet 2012

	Au nom du Conseil Communal	
Le Président		La Secrétaire
		
Alain Maibach		Lorraine Bard